



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-206

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-11-001 - Arrêté de délégation de signature de Madame Christine WELTY, directrice préfiguratrice du groupe hospitalier "AP-HP.6" regroupant les hôpitaux Charles Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon (8 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-11-001

Arrêté de délégation de signature de Madame Christine
WELTY, directrice préfiguratrice du groupe hospitalier
"AP-HP.6" regroupant les hôpitaux Charles Foix,
Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon,
Trousseau et La Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice préfiguratrice du Groupe hospitalier « APHP.6 »
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-201-09-19-012 du 19 septembre 2018 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Marie-Anne RUDER, directrice placée auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité d'adjointe,
- Renaud PELLÉ, directeur placé auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité de secrétaire général,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.6 » en préfiguration, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, logistique et développement durable

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : points 1 et 2, paragraphe I) ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G) ;
- **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe G : points 4, 5 et 6).
- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E, F points : 1, 2, 4 et 5, paragraphe H : point 4) ;
- **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins,
à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe K) ;
- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G).
- **Mme Agnès PETIT**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles Foix,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Anne RUDER**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Direction des achats, logistique et développement durable

En cas d'empêchement de **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Emmanuelle THOMAS et M. Lyonel VERLEY**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique sur tous les points du paragraphe C ;
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière principale, **Mme Cécile MARCHAL**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **M. Jean-Paul COUBARD**, ingénieur en chef, **Mme Lydie MAUDIEU**, faisant fonction d'ingénieur, **M. Emmanuel CLAUDIN**, **M. Pascal PAIMPARAY**, **M. Fabien BELHOMME**, **Mme Valérie POIRIER-BURTIN**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. David BORGAT**, **M. Daniel HAYOT**, **M. Yann LAZARDEUX** et **M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers, **Mme Véronique HOANG**, adjointe administrative (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation) ;
- **Mme Cécile MARCHAL**, **Mme Sylviane MORENO-MARTINEZ**, attachées d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 2, interligne 3) ;
- **Mme Bénédicte MARIN**, attachée d'administration hospitalière, **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

Direction des ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Olivier PARIS**, directeur adjoint et **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Christine CRESPO**, **Mme Catherine EL KAIM**, **Mme Sylvie FELDEN**, **Mme Solène LAMBERT** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Bénédicte BALOCHE**, **M. Bruno BISIAUX** et **Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Naïma BOUKELLAL**, cadre supérieur de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Sandrine TANQUEREL**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6 uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6) ;
- **M. Thomas JOULOU** et **M. Thomas GAUTIER**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **M. Bruno QUELLEC** et **Mme Sarah BALTAZE**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;
- **M. Victor TERRINE**, chargé de mission (paragraphe B : points 4, 6, 9, 10, 11, 26 et 32) ;
- **Mme Chantal DESHAYES**, adjoint des cadres hospitalier (paragraphe B : points 8, 27 et 28) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice adjointe, adjointe à la directrice de la qualité – gestion des risques et expérience patients,
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions,
- **Mme Valérie DROUVOT**, **Mme Nadia FLEURY** et **Mme Françoise LAMBERDIERE**, cadres supérieurs de santé,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, alinéa 1 et 2, paragraphe H : points 2 et 3, paragraphe I).

Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Marie-Liesse LEFRANC** et **M. Pierre MARGAIN**, directeurs adjoints et adjoints au directeur des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marie-Liesse LEFRANC**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Lucie HAMON**, attachée d'administration à la direction des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON**, coordonnateurs généraux des soins,
- **Mme Anne BOURBON, M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN, Mme Pascale FRAISSE et Mme Brigitte PLAGÈS et Mme Sylvie SAUVAGE**, directeurs des soins,

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Fabienne MARION et ceci uniquement pour les matières (paragraphe K) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction des affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphe A et G),
- **Mme Delphine DUBARRY, M. Stéphane HENIN et Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions,
- **Mme Christine BRUN, Mme Vanessa KATTY et Mme Nathalie OROFIAMMA**, adjointes des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à leurs fonctions,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Tatiana AKAKE**, ingénieur recherche et adjointe à la directrice de la recherche et de l'innovation,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Mathilde LEFÈVRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe G : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pascal SOUBIGOU**, ingénieur général chargé de la direction des investissements, et adjoint au directeur des investissements et des services numériques ;
- **M. Michael AUCOUTURIER**, ingénieur en chef chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **M. Alain LE HEN**, ingénieur général chargé de mission, chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;

- **Mme Eve BOUDON**, Ingénieur en chef, adjointe au directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Annie BOISSON**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Virginie PRUNIER**, ingénieur en chef chargée de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7, et paragraphe H, point 4).
- **M. Christophe DARRET et M. Arnaud VOGT**, ingénieurs en chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F : points 1, 2, 4 et 5, et H : point 4) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN**, directeur des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène FAUSSER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix.

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Pascale FRAISSE**, directrice des soins,
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins,
- **Mme Nadège LAISMAN**, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Rothschild.

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,
- **Madame Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,
- **M. Yves DUQUENNE**, attaché d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme **Marie-Anne RUDER**, Directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES** et **M. Aurélien MOLLARD**, directeurs adjoints,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles Foix :

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;

Mme Françoise ERTEL, directrice de l'IFSI du site de la Pitié-Salpêtrière ;

Mme Nathalie BONNET, Mme Béatrice LE BALANGER, Mme Sandrine TANQUEREL, attachées d'administration hospitalière, Mme Sylvie SAUVAGE et M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN, directeurs des soins.

Site La Roche-Guyon :

Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE, cadre de santé, M. Alexandre GUERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

Site Pitié-Salpêtrière

Mme Hélène de BONNIÈRES, M. Jérôme HUBIN, Mme Mathilde LEFÈVRE, Mme Marie-Liesse LEFRANC, M. Pierre MARGAIN, M. Aurélien MOLLARD, M. Olivier PARIS, Mme Agnès PETIT et M. Lyonel VERLEY, directeurs adjoints, Mme Fabienne MARION, coordinatrice générale des soins, Mme Anne BOURBON, directrice des soins, Mme Jocelyne JOUCHTER, ingénieur, Mme Nathalie CASPERS, Mme Catherine EL KAIM, Mme Lucie HAMON, M. Stéphane HENIN et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière.

Sites Rothschild - Trousseau :

M. Hervé SECK, directeur adjoint au Siège ;

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Hélène FAUSSER et Mme Aude GOLDSZTEJN, directrices adjointes, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

Site Saint-Antoine :

Mme Mélody MARTIN, directrice adjointe au Siège ;

Mme Catherine MACRI et Mme Ellen HERVE, directrices des soins au Siège ;

Mme Yannice ROME, attachée d'administration hospitalière au Siège (DOMU) ;

M. Pierre-Yves ALLAIN, Mme Gaïa GANS, M. Stéphane LAFFON et Mme Marie-Renée TOULLEC, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, M. Arnaud VOGT, ingénieur, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO et Mme Nadège LAISMAN, attachées d'administration hospitalière, Mme Sophie FERNANDES, cadre de santé.

Site Tenon :

M. Bernard BOCQUILLON et Mme Julie GRÜNDLINGER, directeurs adjoints au Siège ;

M. Pascal DE WILDE, directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis;

Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, M. Michel JUAN, ingénieur, M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier.

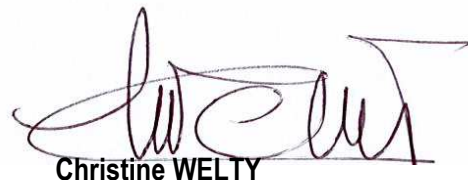
ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2019-04-01-013 du 1^{er} avril 2019 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice préfiguratrice du groupe hospitalier est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 juin 2019



Christine WELTY

Directrice préfiguratrice
du Groupe Hospitalier « APHP.6 »